

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de février,
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire dans la salle intercommunale Bagneux-Distré, après convocation légale adressée le 9 février 2021.
La séance est ouverte à vingt heures trente cinq minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme CHAMBRY, Mr CAILLAUD, Mme RABINEAU, Mr MABILEAU, Mme RAVARD, Mr LAIRE, Mme THIBEAUD, Mr THIEFFRY, Mme DESNOYERS, Mr PERDRIAU, Mr BOTTEREAU, Mme ETHORE, Mr JAUDOUIN, Mr GODET.
Absente : Mme PEZET (*jusqu'à 21h45*).
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame LAMANDÉ a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DESAMIANTAGE GROUPE SCOLAIRE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, informe que dans le cadre des travaux prévus à l'Ecole des Vignes, il y a lieu de procéder à la dépose des toitures amiantées d'une partie du réfectoire et de la totalité de la chaufferie.
Après consultation de quatre entreprises, il est proposé de retenir la proposition de la société SARL France Désamiantage de TOUTLEMONDE pour un montant de 11 388 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis.

DON

Monsieur CAILLAUD, Adjoint, rappelle que l'Association 1-2-3 Soleil a été dissoute suite à l'Assemblée générale du 04/12/2018.
Le solde de liquidation étant de 970 €, le liquidateur, sur demande de l'assemblée, propose de verser cette somme à la Commune, sous réserve qu'elle soit utilisée pour des projets destinés aux enfants scolarisés à l'Ecole des Vignes à travers la coopérative scolaire et la garderie.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce don et ses conditions. Une réunion de concertation sera organisée entre la directrice et le personnel de la garderie.

DEMANDE DE SUBVENTION GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation et d'extension de l'Ecole des Vignes de Distré. Il fait part des estimations financières validées par l'architecte.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider les travaux au groupe scolaire ;
- valider le plan de financement suivant :

Dépenses

- coût total du projet HT → 537 400 €

Recettes

- ADEME Fonds chaleur → 31 200 €
- SIEMML BEE 2030 → 48 000 €
- DETR → 188 000 €
- DSIL → 70 000 €
- REGION → 53 700 €

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ADEME au titre des fonds Chaleur, du SIEML au titre du BEE 2030, de la Région au titre de la mesure 26 pour la rénovation des écoles, de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL.

HIERARCHISATION PROGRAMME VOIRIE 2021 ET 2022

Monsieur VIGNERON, Adjoint, fait le point sur les travaux en cours.

Après débat avec l'assemblée, il dresse la liste des travaux à prévoir, selon l'ordre suivant :

- Place des Marcassins : revoir le revêtement pour résoudre le problème d'eau
- Rue de la Saulaie
- Rue de la Cave Grolleau : les trottoirs côté droit
- Rue des Topannes
- Rue Maupertuis
- Rue de la Bosse : les trottoirs
- Rue de la Moullière

Une consultation sera lancée auprès de diverses entreprises.

POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame CHAMBRY, Adjointe, fait le point sur le recrutement du personnel envisagé pour assurer les remplacements des postes des 3 agents techniques absents pour maladie et l'agent démissionnaire. Compte tenu des incertitudes sur les délais d'arrêts le Conseil accepte que les personnes recrutées puissent l'être sur des durées un peu plus longues que les absences afin de pouvoir garantir une bonne organisation des services.

Arrivée de Mme PEZET à 21h45

ESPACE DE CONVIVIALITÉ ARCHITECTE

Monsieur le Maire expose les raisons qui ont conduit à rompre le contrat avec le maître d'œuvre, chargé de la construction de l'espace de convivialité.

Après en avoir délibéré et pour ne pas pénaliser le chantier, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire et les adjoints à faire appel à un autre professionnel dans la limite des honoraires convenus avec la Société AEDIFEX, à savoir 25 200 € TTC.

SIEML

Monsieur le Maire informe qu'un candélabre ne peut être réparé dans la Montée de la Moullière et qu'il y a lieu de remplacer le bloc optique moyennant un fonds de concours de 75% de 618.72€ soit 464.04 € net de taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

PARKING LA TOUCHE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du lotissement de la Touche, il a été prévu de transformer le lot 7 en parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier ce chantier à l'entreprise ATP de Brossay, pour un montant de 16 928 € TTC.

Cette somme nous sera remboursée par le promoteur du complexe aquagym avec qui nous avons signé une convention.

CHASSE

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la société de Chasse de Distré relative à la lutte contre les ragondins et les cormorans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un bon d'achat de 150 € chez Vitruvio de Distré.

M. THIEFFRY ne prend pas part à la délibération.

Pour copie conforme au registre,
Le 18 février 2021.

Le Maire,
Eric TOURON